

affirmons qu'elle doit exister. Si nous voulons qu'elle soit une réalité, il faudra en faire une réalité. Il faudra aussi tirer une leçon de Belgrade, et aussi bien la comprendre. Il est dommage que nous ne soyons pas parvenu à rédiger une déclaration finale. Mais le coeur du problème n'est pas là, il réside dans l'application pratique d'engagements pris librement à Helsinki, engagements pour lesquels il est inutile de faire des rappels verbaux: les dispositions de l'Acte final sont claires. Nous ne sommes pas venus ici pour les changer et elles demeureront la pierre de touche de nos réalisations. A Madrid, nous verrons mieux où nous en sommes puisque cinq ans se seront écoulés depuis la signature de l'Acte final. Il y a peu de chances, d'ailleurs, que l'opinion publique de nos pays nous donne un autre répit si, à ce moment-là, nous n'avons pas suivi avec plus de ferveur et de façon plus innovatrice l'itinéraire que nous avons tracé à Helsinki. Belgrade et Madrid sont peut-être des jalons importants de cet itinéraire. Mais l'épreuve véritable de la CSCE, c'est la ferveur avec laquelle nous y donnerons suite dans nos politiques nationales, quitte à les modifier. Il ne faudra pas s'attendre que, par un miracle, nous soyons déchargés à Madrid des responsabilités qu'il faudra assumer d'ici là...

Rapport du Comité sur le hockey international

Le 23 février, le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur, Mme Iona Campagnolo, a déposé en Chambre le rapport du Comité spécial sur le hockey international.

Ce comité avait été formé, au mois de juillet 1977, à la suite de la publicité qui avait entouré la participation d'Équipe Canada aux championnats mondiaux (Vienne, mai 1977).

Voici quelques-unes des principales recommandations du rapport:

- il est nécessaire de faire une étude approfondie de tous les aspects du hockey junior au Canada;
- toutes les équipes nationales du Canada devraient être placées sous la tutelle d'un directeur et d'un entraîneur permanents;
- Hockey Canada doit s'assurer que ses membres placent leurs meilleurs joueurs à la disposition de l'équipe qui participera aux Jeux olympiques de 1980 et que

chaque joueur admissible ait l'occasion de se mériter une place au sein de l'équipe; — Hockey Canada doit s'assurer que le fait d'être membre d'une équipe nationale constitue un engagement sérieux, et pour le sport et pour l'honneur du Canada;



M. le sénateur S. Buckwold.

— Hockey Canada doit mieux renseigner le public canadien sur son rôle et sur la nature de son mandat;

— il faut décourager la participation individuelle des équipes à des rencontres ou à des tournois internationaux auxquels participent des équipes nationales d'autres pays;

— le gouvernement fédéral doit mettre à la disposition de Hockey Canada des fonds additionnels afin d'accorder des bourses à des joueurs étudiant dans des institutions d'enseignement du Canada;

Présidé par le sénateur Sidney Buckwold, le Comité a fondé ses recommandations sur les mémoires et les suggestions qui lui ont été présentés lors de réunions publiques et privées.

Décès d'un ambassadeur canadien

Le ministère des Affaires extérieures a le regret d'annoncer que l'ambassadeur du Canada à Vienne, M. Gordon E. Cox, est décédé le 8 mars des suites de blessures subies lors d'un accident de la circulation dans cette ville.

Depuis 1977, M. Cox était chef de la délégation canadienne à la Conférence sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces armées à Vienne.

Entente fédérale-provinciale sur le financement des services sociaux

A l'issue d'une conférence fédérale-provinciale de deux jours tenue récemment à Ottawa, un accord est intervenu avec les provinces sur une méthode de financement des services sociaux au Canada, tels que les services à l'enfance, les garderies, les services de réadaptation, de transport pour handicapés et de planification familiale. Il a été entendu qu'un montant global serait versé par le gouvernement fédéral de préférence à la formule actuelle de partage des frais à part égale avec les provinces.

On prévoit que le gouvernement fédéral versera une somme moyenne de \$70 par habitant en 1987-1988 (contre les \$22 versés actuellement). La contribution du gouvernement fédéral selon la méthode de financement global proposée prendra effet le 1^{er} avril 1978 et sera calculée d'après une formule prenant en considération les sommes reçues en 1977-1978 par les provinces pour leurs services sociaux, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, du programme de réadaptation professionnelle des invalides et, dans quelques provinces, des accords sur les jeunes contrevenants.

Un montant additionnel de \$150 millions sera ajouté l'an prochain afin d'étendre encore plus les services offerts. Cette somme augmentera chaque année et sera calculée en fonction de l'accroissement du produit national brut et de la population du pays. L'entente intervenue prévoit l'abolition, au cours des dix prochaines années des différences provinciales, soit les montants supérieurs ou inférieurs à la contribution moyenne versée par le gouvernement fédéral.

Subventions aux personnes âgées

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mlle Monique Bégin, a annoncé le 27 février qu'environ 184 groupes de personnes âgées, répartis à travers tout le Canada, bénéficieront de subventions fédérales de \$1 331 455.

Ces sommes seront versées dans le cadre du programme Nouveaux Horizons du ministère, qui permet aux citoyens retraités de mettre sur pied des projets correspondant à leurs goûts et d'entreprendre des activités occupant leurs propres loisirs et ceux de leur entourage.